

FORMATION TOUR DE FRANCE 2022
LES REGIMES MATRIMONIAUX
(REGLEMENT UE 2016/1103)
ET LES EFFETS PATRIMONIAUX DES PARTENARIATS
(REGLEMENT UE 2016/1104)
DANS LA PRATIQUE NOTARIALE

PROGRAMME

Animée par :

Jean-Christophe RÉGA
Notaire

Marjorie DEVISME
Docteur en droit
Directrice du Centre notarial de droit européen (ACENODE – Lyon)

Comment établir un contrat de mariage ?

A défaut, comment déterminer le régime matrimonial ?

Comment procéder à un changement de régime matrimonial en présence d'un élément d'extranéité ?

Quelles sont les formalités à accomplir suite à un changement de loi applicable au régime ?

Quid en cas de contentieux ?

Depuis le 29 janvier 2019, les praticiens doivent maîtriser les trois ordres juridiques (droit commun, Convention de La Haye du 14 mars 1978 et règlement UE 2016/1103) dans la mesure où le Règlement européen ne met pas fin à l'intégralité des dispositions des systèmes antérieurs.

En outre, le Règlement 2016/1104 sur les effets patrimoniaux des partenariats impose aux praticiens de maîtriser les nouvelles règles et de bien comprendre le devoir de conseil qui leur incombe dorénavant en la matière.